



Maîtrise en droit

FACULTÉ DE DROIT

Sommaire et particularités

NUMÉRO	2-325-1-0
CYCLE	Cycles supérieurs
TITRE OFFICIEL	Maîtrise en droit (LL. M.)
TYPE	Maîtrise en droit (LL. M.)
CRÉDITS	45 crédits
MODALITÉ	Avec mémoire ou thèse

 Admission à l'automne, l'hiver et l'été

 Le candidat peut être admis sans directeur de recherche mais c'est fortement recommandé d'avoir l'appui d'un professeur avant le dépôt de la demande

 Cours de jour

 Offert au campus de Montréal

 Temps plein

 Demi-temps

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Demande d'information pour ce programme d'études en droit

<https://droit.umontreal.ca/faculte/nous-joindre/>

Claudia Escobar 514-343-6111, poste 28677

claudia.escobar@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Info Droit 514-343-6124

info-droit@umontreal.ca

Présentation

Le programme de recherche poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au premier cycle; développer, par la rédaction d'un mémoire, la capacité de concevoir et de compléter un projet de recherche d'envergure moyenne dans un domaine précis.

L'élaboration de la recherche et la rédaction du mémoire constituent une composante importante du programme. L'étudiant est appelé à travailler étroitement avec un professeur qui dirige son programme de recherche : c'est l'étudiant qui choisit son directeur parmi les spécialistes en la matière.

Après avoir suivi 5 cours, l'étudiant est inscrit en "rédaction de mémoire". Pendant cette période, les droits de scolarité sont moins élevés.

Ce programme peut être complété en un an, mais la plupart des étudiants prennent de 18 à 24 mois pour obtenir leur diplôme : ce sont des variations inhérentes aux activités de recherche.

La Faculté de droit de l'Université de Montréal offre aux étudiants la possibilité de poursuivre des études de maîtrise de recherche tant dans les grands secteurs du droit que dans certains domaines spécialisés.

Objectifs

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Forces

- Au regard de plusieurs caractéristiques comme le nombre de ses professeurs, de ses étudiants et de ses programmes, la Faculté de droit est la plus importante au Québec et au Canada. Elle compte une soixantaine de professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs praticiens du droit, des enseignements à environ 1300 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires dont près du tiers aux études supérieures.
- La Faculté offre ainsi une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Elle est un milieu d'enseignement et de recherche qui est plus que centenaire et qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à la reconnaissance du droit comme discipline universitaire. Occupant un pavillon autonome dans lequel logent une bibliothèque complète et un laboratoire informatique, elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

Perspectives d'avenir

- Biotechnologies
- Droit des affaires
- Droit des technologies de l'information
- Droit international public et droit transnational

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Droit	Doctorat	90 crédits	3-325-1-0	Jour
Droit des affaires	Diplôme d'études supérieures spécialisées	30 crédits	2-327-1-0	Jour
Droit international	Microprogramme de 2 ^e cycle	15 crédits	2-326-6-0	Jour
Droit international - avec mémoire	Maîtrise	45 crédits	2-326-1-0	Jour Soir
Droit international - avec travail dirigé	Maîtrise	45 crédits	2-326-1-2	Jour

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve ci-dessous.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation émanant d'une personne (préférentiellement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche

(même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} mai 2022
- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} février 2023

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 1^{er} août 2021 au 15 septembre 2022

Été

- **Été 2022:** Du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} février 2022
- **Été 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} février 2023

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE	CAPACITÉ D'ACCUEIL
Droit	Baccalauréat	101 crédits	1-325-1-0	Jour	Limitée
Droit et travail	Microprogramme de 2 ^e cycle	15 crédits	2-325-6-3	Jour	

Structure du programme (2-325-1-0)

Version 12 (A11)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 10 options :

- option Générale (segment 70),
- option Droit comparé (segment 71),
- option Droit privé (segment 72),
- option Droit public (segment 73),
- option Droit pénal (segment 74),
- option Théories du droit et éthique (segment 75),
- option Droit social (segment 76),
- option Droit du travail (segment 77),
- option Droit environnemental et développement durable (segment 78),
- option Accès à la justice (segment 79).

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.,

DRT 6510 Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire),

DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70 PROPRE À L'OPTION GÉNÉRALE

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0S

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0J

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0J	DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0	DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 70D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6525	Philosophie du droit	3.0

Bloc 70E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0S
DRT 6819B	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0	DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0J
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6855	Le territoire étatique	3.0J
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0J
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0J			

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 70G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

Maximum crédits de 1er cycle

L'étudiant peut prendre un maximum de 3 crédits de premier cycle en droit.

SEGMENT 71 PROPRE À L'OPTION DROIT COMPARÉ

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0S

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0J

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0J	DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0	DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 71D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6525	Philosophie du droit	3.0

Bloc 71E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0S
DRT 6819B	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0	DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0J
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6855	Le territoire étatique	3.0J
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0J
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0J			

Bloc 71F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 71G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

SEGMENT 72 PROPRE À L'OPTION DROIT PRIVÉ

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0S

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0J

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0J	DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0	DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 72D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6525	Philosophie du droit	3.0

Bloc 72E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0S
DRT 6819B	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0	DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0J
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6855	Le territoire étatique	3.0J
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0J
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0J			

Bloc 72F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 72G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

SEGMENT 73 PROPRE À L'OPTION DROIT PUBLIC

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0S

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0J

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0J	DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0	DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 73D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6525	Philosophie du droit	3.0

Bloc 73E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0S
DRT 6819B	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0	DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0J
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6855	Le territoire étatique	3.0J
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0J
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0J			

Bloc 73F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 73G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

SEGMENT 74 PROPRE À L'OPTION DROIT PÉNAL

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 74A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0S

Bloc 74B Fondements

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0J

Bloc 74C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0J	DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0	DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 74D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6525	Philosophie du droit	3.0

Bloc 74E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0S
DRT 6819B	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0	DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0J
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6855	Le territoire étatique	3.0J
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0J
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0J			

Bloc 74F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 74G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

SEGMENT 75 PROPRE À L'OPTION THÉORIES DU DROIT ET ÉTHIQUE

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 75A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0S

Bloc 75B Fondements

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0J

Bloc 75C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0J	DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0	DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 75D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6525	Philosophie du droit	3.0

Bloc 75E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0S
DRT 6819B	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0	DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0J
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6855	Le territoire étatique	3.0J
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0J
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0J			

Bloc 75F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 75G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

SEGMENT 76 PROPRE À L'OPTION DROIT SOCIAL

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 76A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0S

Bloc 76B Fondements

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0J

Bloc 76C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0J	DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0	DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 76D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6525	Philosophie du droit	3.0

Bloc 76E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0S
DRT 6819B	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0	DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0J
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6855	Le territoire étatique	3.0J
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0J
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0J			

Bloc 76F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 76G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

SEGMENT 77 PROPRE À L'OPTION DROIT DU TRAVAIL

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 77A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0S

Bloc 77B Fondements

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0J

Bloc 77C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0J	DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0	DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 77D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6525	Philosophie du droit	3.0

Bloc 77E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0S
DRT 6819B	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0	DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0J
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6855	Le territoire étatique	3.0J
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0J
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0J			

Bloc 77F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 77G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

SEGMENT 78 PROPRE À L'OPTION DROIT DE L'ENV. ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 78A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0S

Bloc 78B Fondements

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0J

Bloc 78C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0J	DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0	DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 78D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6525	Philosophie du droit	3.0

Bloc 78E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0S
DRT 6819B	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0	DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0J
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6855	Le territoire étatique	3.0J
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0J
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0J			

Bloc 78F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 78G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

SEGMENT 79 PROPRE À L'OPTION ACCÈS À LA JUSTICE

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 79A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6883A	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883B	Mutations contemporaines du droit	1.0S
DRT 6883C	Mutations contemporaines du droit	1.0S

Bloc 79B Fondements

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6816A	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818A	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816B	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818B	Fondements du droit privé	1.0J
DRT 6816C	Fondements du droit public	1.0J	DRT 6818C	Fondements du droit privé	1.0J

Bloc 79C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche	3.0J	DRT 6515	Stage de recherche	3.0
DRT 6510	Lectures dirigées	3.0	DRT 6884	Sujets spéciaux en droit	3.0

Bloc 79D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6525	Philosophie du droit	3.0

Bloc 79E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6819A	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830G	Droit international public avancé	3.0S
DRT 6819B	Droit privé comparé	1.0	DRT 6830H	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830A	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830I	Droit international public avancé	3.0
DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6830J	Droit international public avancé	3.0J
DRT 6830C	Droit international public avancé	3.0	DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0J
DRT 6830D	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6855	Le territoire étatique	3.0J
DRT 6830E	Droit international public avancé	3.0S	DRT 6870C	Propriété intellectuelle	3.0J
DRT 6830F	Droit international public avancé	3.0J			

Bloc 79F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 79G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
DRT 6899	Mémoire de maîtrise	30.0

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Droit - common law nord-américaine	<i>Juris Doctor</i>	32 crédits	2-328-1-1	Jour Soir
Droit des affaires	Diplôme d'études supérieures spécialisées	30 crédits	2-327-1-0	Jour
Droit notarial	Maîtrise	54 crédits	2-330-1-1	Jour
Droit, option droit des affaires	Maîtrise	45 crédits	2-327-1-2	Jour
Droit, option droit des affaires – avec mémoire	Maîtrise	45 crédits	2-327-1-1	Jour

Aperçu des expertises de recherche

Centres de recherche

- Centre de recherche en droit public (CRDP)
- Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)

Chaires de recherche

- Chaire de recherche du Canada sur les identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées
- Chaire du Notariat de l'Université de Montréal
- Chaire en droit des affaires et du commerce international
- Chaire de l'Université de Montréal en droit de la sécurité et des affaires électroniques
- Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil
- Chaire L. R. Wilson en technologies de l'information
- Chaire Jean Monnet en droit de l'Union européenne

En savoir plus : <http://droit.umontreal.ca/recherche/expertises-de-recherche/>

Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

Répertoire des thèses et mémoires

Actualités sur la recherche